

FORAGE D'EAU

Création d'un forage essai au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (regime de la déclaration)

Entreprise

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole
70100 Champvans
06 82 06 85 09
stephaneclaezman@hotmail.fr

Nom et adresse du pétitionnaire :

L'ABEILLE MARAICHERE
6 chemin du Moulinot
39190 ORBAGNA
06-51-71-72-16
labeille.maraichere@orange.fr
Siret : 802 766 022 00031

Maître d'œuvre

L'ABEILLE MARAICHERE
6 chemin du Moulinot
39190 ORBAGNA
06-51-71-72-16
labeille.maraichere@orange.fr
Siret : 802 766 022 00031

SOMMAIRE

Identité du demandeur	page 3
Emplacement du forage	page 3
Carte IGN	page 4
Carte cadastrale	page 5 et 6
Description de l'ouvrage	
Carte géologique	page 7 et 8
L'ouvrage	page 9
Déroulement des travaux	page 10
Contexte environnementale	page 10 et 11
Evaluation des incidences NATURA 2000	page 12, 13 et 14
Essai de pompage	page 15
Abandon du forage	page 16
Aménagement tête de puit	
Bouchon provisoire tete de puit	page 17
	page 18

IDENTITE DU DEMANDEUR

L'ABEILLE MARAICHERE
6 chemin du Moulinot
39190 ORBAGNA
06-51-71-72-16
labeille.maraichere@orange.fr
Siret : 802 766 022 00031

UTILISATION DU FORAGE

L'ABEILLE MARAICHERE a pour projet de créer un forage pour irriguer ses cultures maraichères au goutte à goutte.

L'ouvrage envisagé aura une profondeur de 70 m

L'exploitation prélèvera environ 8000 m³ par an, 50 m³/jour et 6 m³/heure.

EMPLACEMENT DU FORAGE

Commune : 39190 ORBAGNA

Section : ZB

Parcelle : N°198

Coordonnée Lambert 93 :

X = 887120

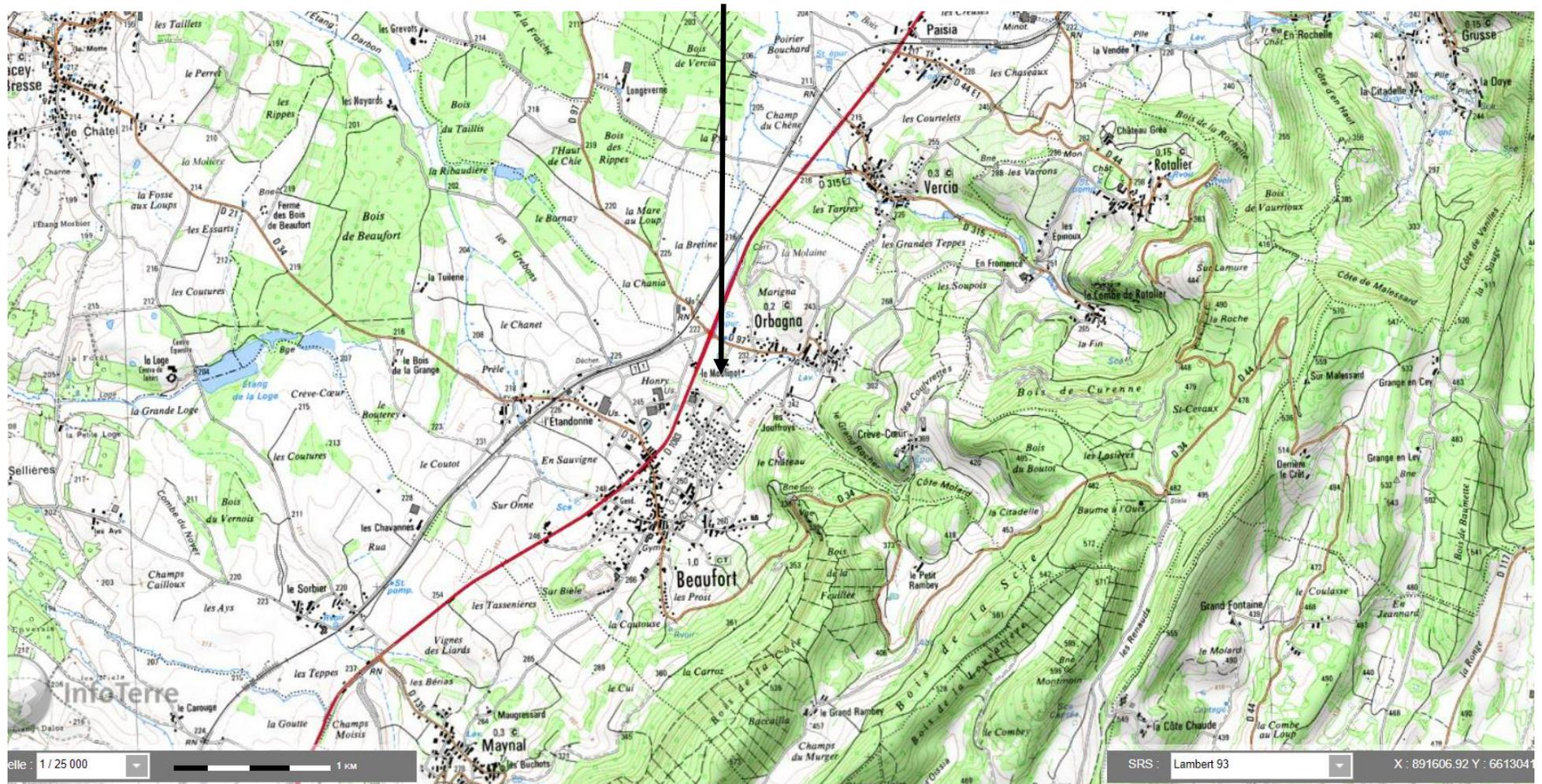
Y = 6611829

Altitude : 226 m

MASSE D'EAU

Nappe du jurassique moyen calcaire du callovien

Implantation du forage



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Plan cadastral

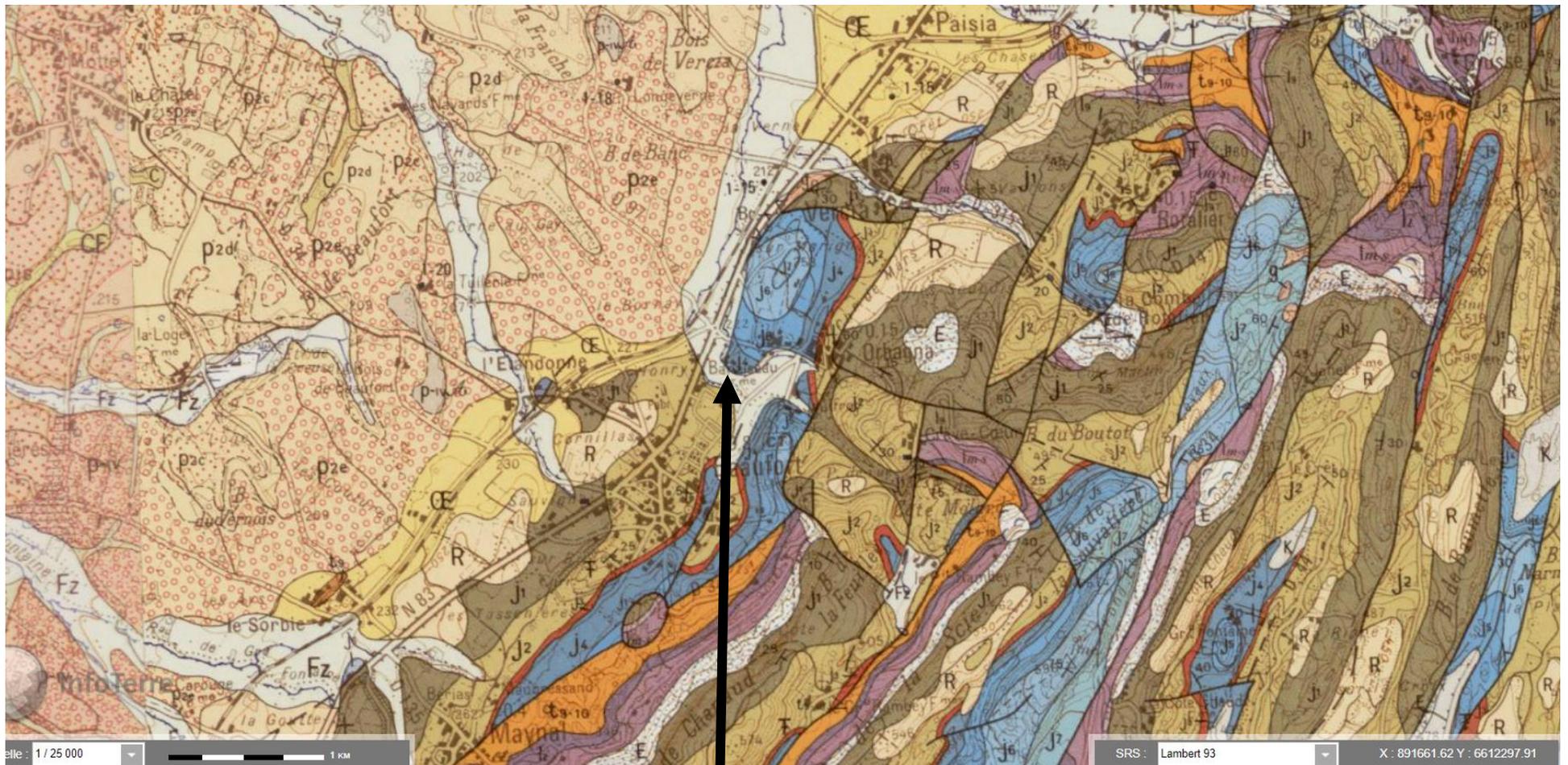
forage



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

CARTE GEOLOGIQUE

Implantation du forage



FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

CARTE GEOLOGIQUE DE ORGELET LE BOURGET

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

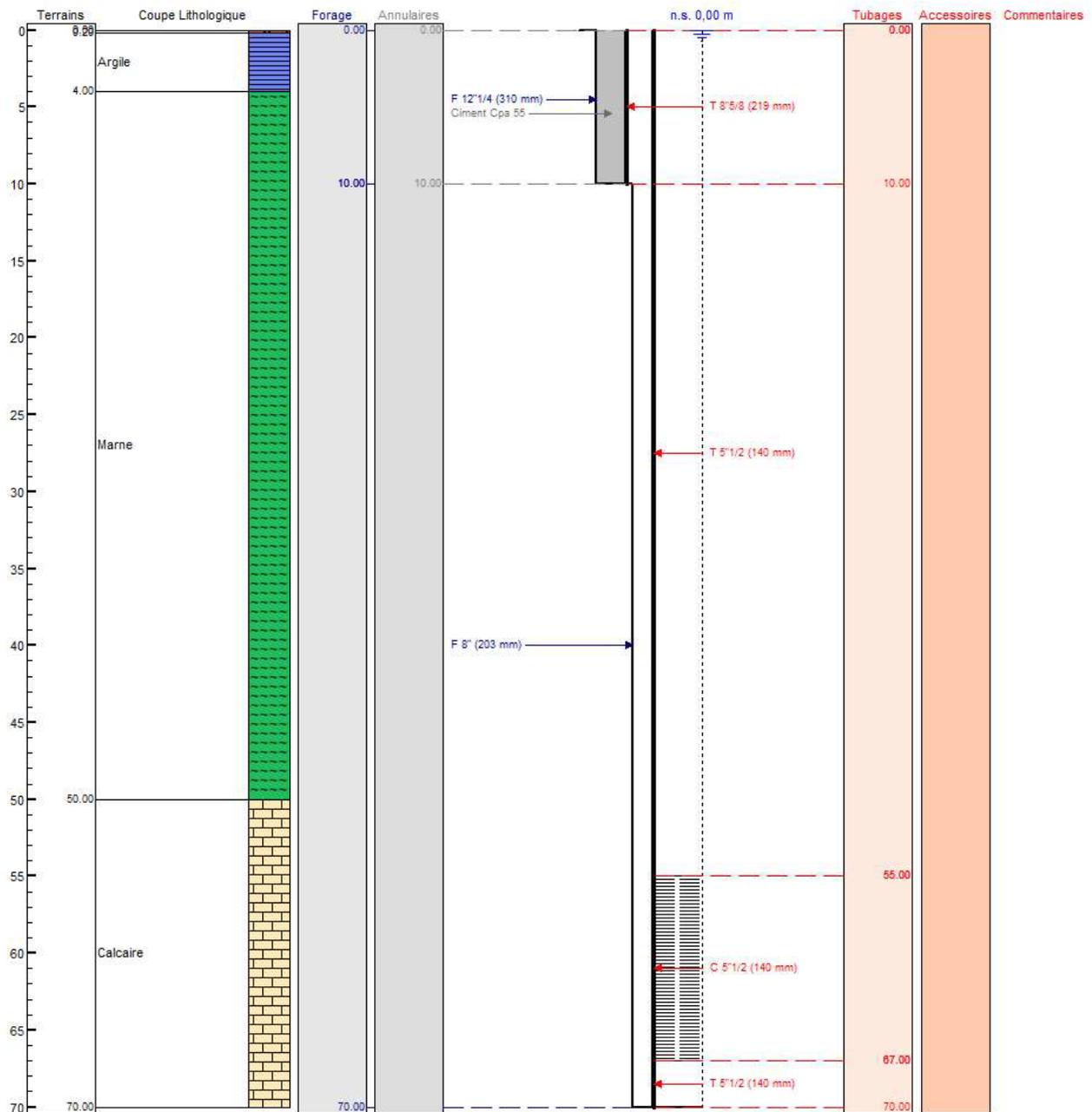
Num carte	Nom de la carte	Notation	Description	Services
604	ORGELET-LE-BOURGET	Fz	Alluvions fluviatiles récentes et actuelles	

Fz. Alluvions fluviatiles récentes et actuelles. Ce sont celles du lit majeur des rivières. Elles sont peu développées et consistent en graviers calcaires dans une matrice sableuse ou argilo-sableuse. Leur épaisseur est faible, 2,50 à 3 m maximum. Dans le secteur bressan, les vallées sont recouvertes d'un dépôt de limons argileux et d'argiles tourbeuses de 3 à 4 m d'épaisseur : au-dessous, 3,50 à 4 m de sables à graviers constituent le réservoir d'une petite nappe semicaptive ; le substratum de ces alluvions est formé d'argiles bleues du Pliocène.

j4. Oxfordien inférieur. Il se présente sous le faciès classique de marnes grisnoir, riches, à leur base, en petites Ammonites pyriteuses (*Creniceras renggeri*, *Cardioceras cordatum* ou *praecordatum*, *Perisphinctes* sp., *Phylloceras* sp.) et en Bélemnites (*Belemnites hastatus*).

Les affleurements de ces marnes sont assez rares, car elles sont soit laminées par la tectonique, soit recouvertes de dépôts d'altération ou d'alluvions tourbeuses. Morphologiquement, cependant, elles déterminent des combes nettement inscrites dans le paysage et elles sont responsables des vastes dépressions de la Thoreigne et d'Echaila. Leur épaisseur a été estimée à une cinquantaine de mètres.

EQUIPEMENT DU FORAGE



Le tubage du forage dépassera de 50 cm du sol fini.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le premier jour mise en place du matériel, début de foration

Le deuxième jour : foration, nettoyage par air lift, mise en place des PVC lisse et crépiné, pompage par palier de 1h puis début du pompage de 72h

Le troisième jour fin du pompage de 72h repli du matériel

La margelle est à la charge du client un document lui est remis à la fin du chantier lui permettant de la réaliser selon les normes en vigueur (annexe 2).

A la fin du chantier un bouchon de sécurité avec cadenas sera poser afin d'éviter tout risque d'intrusion d'objet et de produit dans le forage (annexe 3).

Les sédiments extraits seront mis en fond de fouille (tranchée pour le raccordement électrique et eau), ils n'ont pas besoin d'être traités car aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

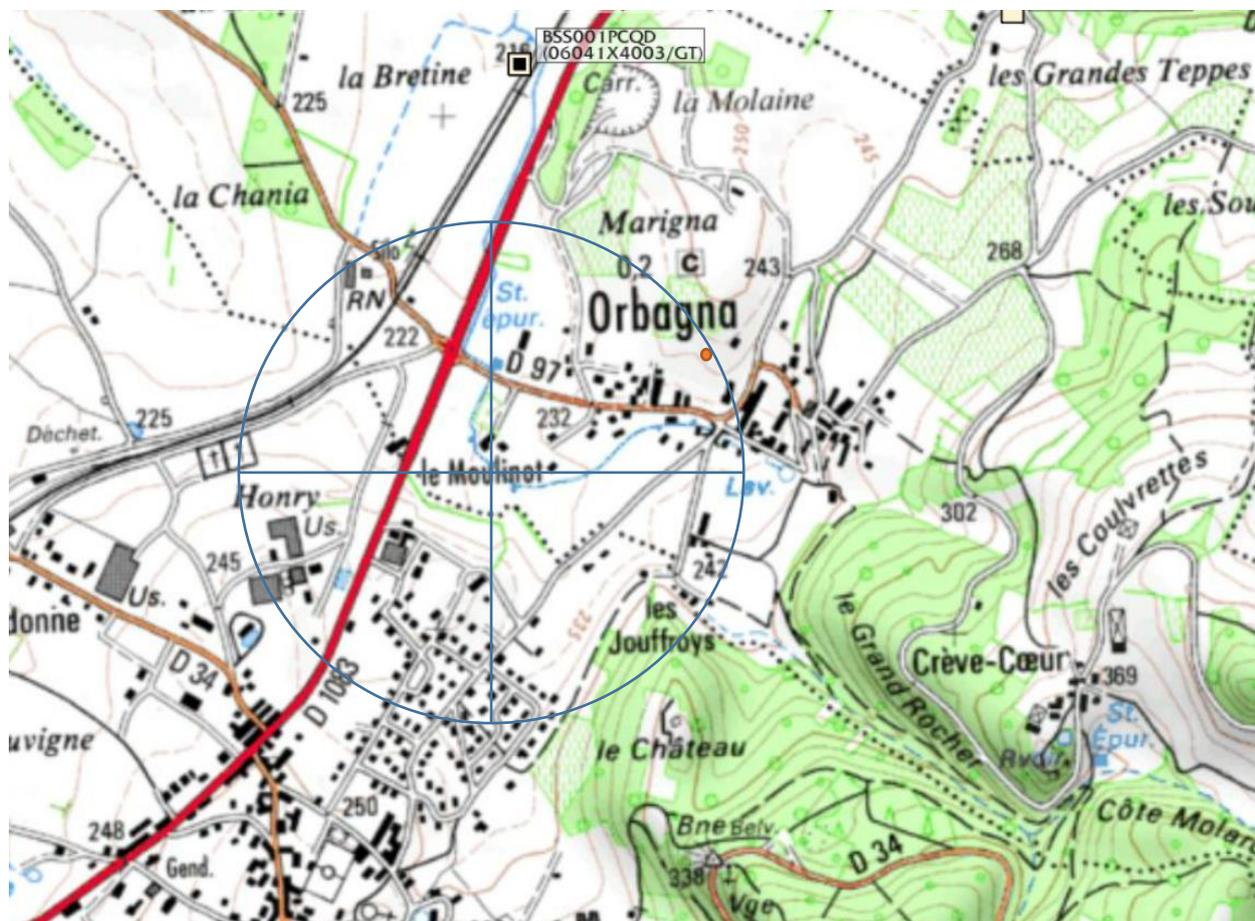
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le forage se situe à une distance conforme avec les activités avoisinantes selon l'arrêté du 11 septembre 2003

A moins de 200 m d'une décharge et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels		non
A moins de 35 m d'ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif		Non
A moins de 35 m de stockage d'hydrocarbure		Non
A moins de 35 m de bâtiment d'élevage		Non
Dans une zone de captage		Non
Dans une zone de natura 2000		Non
Dans une zone ZNIEFF 1		Non
Dans une zone ZNIEFF2		Non
Dans une zone humide		Non
Compatibilité du projet avec le SDAGE	Oui	

Liste des ouvrages recensé dans un périmètre de 500 m :

Identifiant national	Ancien Code	nature	profondeur





FORMULAIRE DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : **Réalisation d'un forage**

Commune(s) : ORBAGNA

Département(s) : 39

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur : **L'ABEILLE MARAICHERE**

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : **6 CHEMIN DU MOULINOT – 39190 ORBAGNA**
- téléphone : 06-51-71-72-16
- courriel : labeille.maraichere@orange.fr

Date : 26/01/2023

Cachet et signature :



Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Création d'un forage pour l'arrosage des cultures maraichères en goutte à goutte

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

- implantation du projet : ...
- travaux nécessaires au projet : ...
- accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...
- zones influencées par le projet : ...

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- dans le(s) site(s) :
- tout ou partie dans le(s) site(s) :
- hors du (des) site(s) :
- nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 _ _ _ _ _

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen
le Projet est hors d'un site natura 2000

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

...

habitats naturels concernés :

espèces animales et végétales concernées :

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

OUI : passer à l'étape 2.

Le 26/01/2023

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Essais de pompage

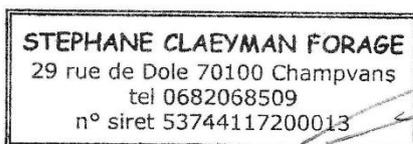
Les essais de pompage se feront avec une pompe immergée d'un débit maximal de 4 m³/h en 3 paliers de 1 h puis un pallier de 72 h.

Les eaux d'essai seront déversées dans un fossé à une vingtaine de mètre du forage. Si l'eau du pompage est chargée un filtre de paille sera mis en place

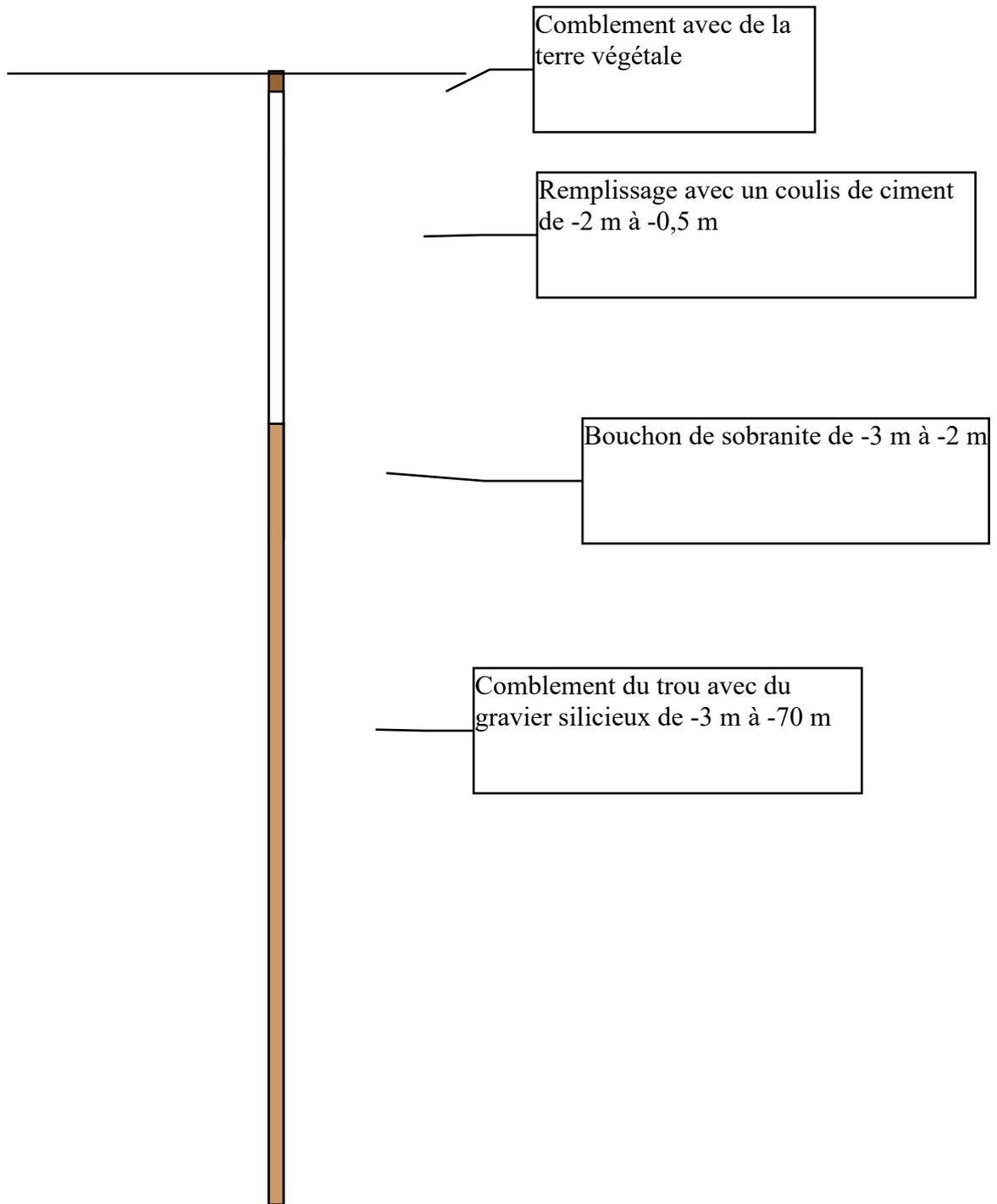
Un compteur sera installé pendant l'essai de pompage afin de vérifier le débit et une prise de niveau grâce à une sonde sera effectuée tous les quart d'heure pendant les trois premières heures de pompage puis tous les douze heures.

Un compteur définitif devra être mis en place par l'installateur de pompe.

Le 26/01/2023



Abandon du forage



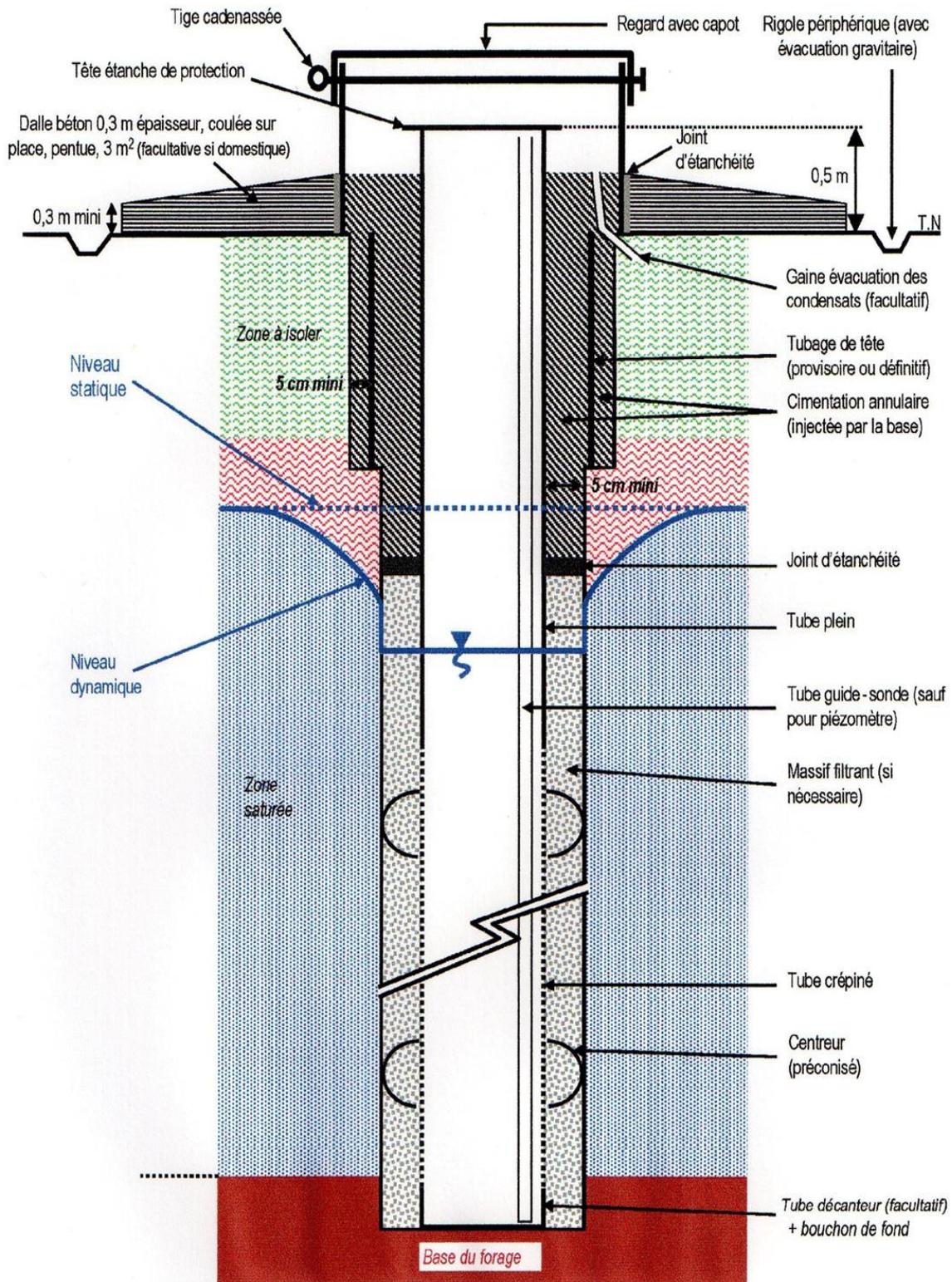


Figure 16 — Exemple de protection de la tête de forage
(Source documentaire : BRGM)



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE